



Quelques mots du Maire

Chers toutes, chers tous,

Le printemps se termine, l'été arrive avec l'espoir que la crise sanitaire s'amenuise petit à petit. Avec les beaux jours, nous aspirons à nous retrouver, revoir nos proches, nos amis, nos voisins. Restons vigilants, cependant. Le marché de producteurs du jeudi est une première étape vers la convivialité. Il permet de nous rencontrer, de partager un moment et de soutenir les producteurs locaux qui nous proposent des produits de qualité. Des animations et des dégustations régulières seront organisées par nos producteurs et nos associations locales. Au programme de notre lettre d'information : le renouvellement de notre équipe, l'adressage, la rénovation de la salle communale et un point sur notre budget. Bonne lecture, je vous souhaite un bel été. Gilles Lamétairie.

Quelques nouvelles

Arrivées Clémence Gonin, secrétaire de mairie, est arrivée dans la commune le 6 mai dernier. La Communauté de Communes l'a embauchée dans le cadre d'une convention de mutualisation des secrétaires. Elle partage son temps entre Montmelard et Bourgvilain. Elle sera présente dans notre commune le lundi et le jeudi de 9H30 à 12H30 puis de 13H30 à 17H00.

Daniel Bergeron, cantonnier, est quant à lui arrivé le 1er avril. Il travaille pour la commune à mi-temps (mercredi et jeudi toute la journée et vendredi matin).

Adressage La commission s'est réunie dernièrement. Le courrier de votre nouvelle adresse vous a été remis dans vos boîtes aux lettres. Dès que aurez récupéré votre plaque à la mairie, celle-ci sera à apposer sur votre résidence de façon à être vue depuis la voie communale, ainsi vous faciliterez les services dont vous auriez besoin (pompiers, livreurs, etc).

Les poteaux indiquant le nom des rues et des chemins seront mis en place progressivement durant les mois de juin et juillet.

Travaux de rénovation Nous avons déposé auprès de la préfecture un dossier de demande de subvention pour des travaux de rénovation de la salle communale. Nous nous sommes appuyés sur le plan de relance 2021, relatif à la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Notre demande vient de nous être accordée, nous allons donc pouvoir lancer les travaux cette année. Dans la salle communale, changement des portes et fenêtres, baies vitrées. Mise en place d'une VMC double flux. Abaissement du plafond afin de réduire le volume à chauffer. Modernisation des luminaires et peintures (prévus pendant les vacances de la Toussaint). Reprise des peintures des deux classes ainsi que les toilettes pendant les vacances d'été.

Nouveau marché

L'association "les amis du marché de Bourgvilain" a été créée afin d'animer le marché et de participer à son organisation. Chaque jeudi de 16h à 19h, les producteurs locaux et bio pour la plupart et l'association "les amis du marché" sont présents sur le terrain de sport au dessus de la mairie. Les premières éditions ont attiré du monde, malgré le temps pluvieux depuis fin avril. Nous espérons que vos visites permettront la réussite et la pérennité de notre marché. Voici une présentation des producteurs :

Nicolas Lestiboudois, maraîcher bio à Montmelard

Coté pain, pain bio et cuit au feu de bois, à Montmelard

Le domaine viticole **Les Riots**, vin bio de Pierreclos

La ferme des Belines, fromages et yaourts de brebis à Buffières

Auberge Larochette, Nicolas et Céline Guillaume, pâtisseries et plats à emporter

La ferme du Rousset à Bourgvilain, fromages, yaourts et crèmes dessert au lait de chèvre

La petite charcuterie, charcutier traiteur à Uchizy

B and Butter, pâtisseries par Stéphane Besset à Bourgvilain

Le dernier jeudi du mois, en direct de Sète, **moules, huitres, crevettes et tielles** : pensez à commander à l'adresse :

marchedebourgvilain@orange.fr ou à l'auberge Larochette

Le 1er jeudi du mois, **La ferme de la Mère Boitier** à Tramayes sera présente sur le marché.

Pour affûter vos couteaux, ciseaux et outils, un rémouleur affûteur, **M. Grandemange**, Châtenoy-le-Royal

L'association "Les amis du marché" présente chaque semaine quelques produits locaux : miel de **François Lair** à Bourgvilain, **bières de St-Pierre -le-Vieux**, terrines de cerf d'**Apicerf** à Cluny, et terrines de porc de **La Mère Boitier**.

Coté animations : l'association accueillera régulièrement les autres associations locales si elles le souhaitent. "Lire et Délires en Valouzin" a déjà proposé une fouillothèque sur le marché. Retrouvez l'actualité du marché sur la page Facebook "Le Marché de Bourgvilain".



Lors du marché du 27 mai, une exposition éphémère a eu lieu. Un "Arbre aux émotions" a présenté les créations photographiques et en terre des élèves de Bourgvilain, qui, accompagnés par Lucie Morailon et Pauline Pichon pendant une journée, ont inventé autour du thème des émotions.



Finances communales - Budget 2021

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité, le 15 avril dernier, son budget primitif pour 2021.

Comme nous l'avions annoncé lors du vote du précédent budget, la municipalité s'est engagée à contenir ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des réserves pour financer nos investissements futurs.

C'est ainsi que le budget 2020 a pu être clôturé par un excédent de plus de 90 000 €.

Pour l'année 2021 :

- en fonctionnement, les recettes s'établissent à 299 000 € pour 204 000 € de dépenses prévisionnelles, soit un autofinancement de la section investissement de 94 300 €.

- en investissement, les dépenses s'établissent à 148 500 €.

Elles comprennent la rénovation de la salle périscolaire et la mise en peinture des 2 classes de l'école ; des travaux routiers divers ainsi qu'un audit sur les ponts du village ; les équipements pour la mise en place de l'adressage et des équipements divers pour le tracteur...

Même si les finances communales traversent une période très difficile, le Conseil municipal a décidé en votant ce budget « très serré », de ne pas faire appel à l'emprunt afin de ne pas alourdir notre endettement et de ne pas augmenter les impôts pour préserver notre pouvoir d'achat.

FOCUS SUR LES TAUX D'IMPOSITION 2021

A partir de cette année, et pour compenser la suppression à terme de la Taxe d'Habitation, les communes recevront désormais la part de la Taxe Foncière Bâtie perçue jusqu'alors par le Département.

Le Conseil a décidé qu'il n'y aura pas d'augmentation pour les contribuables de ces taxes qui resteront au même niveau que l'année dernière :

Taxe sur le Foncier Bâti : 30,27 % (taux établi sur la base de l'addition du taux communal 2020 : 10,19 % et du taux départemental 2020 : 20,08 %)

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 9,63 % (sans changement par rapport à 2020)

Le Moulin des Arbillons

Comme évoqué dans notre précédent numéro le Moulin des Arbillons, a trouvé son nouveau propriétaire.

Ce moulin repéré par Alphonse de Lamartine, fonctionna jusque dans les années 1870, date d'achat par les ancêtres des propriétaires actuels qui l'occupent depuis 150 ans.

Avant 1914, la maison est embellie et modernisée, c'est une résidence secondaire.

Durant la guerre 39-45 le Moulin des Arbillons accueille des gens meurtris par la vie. Puis par décret préfectoral en 1948, devient « maison de Bienfaisance » pour des enfants et des personnes âgées, jusque dans les années 1970.

Dès cette date et jusqu'à ce jour, le Moulin des Arbillons a abrité la Famille Dubois-Favre (et ses 5 enfants), qui a créé 5 chambres d'hôtes et un gîte en 1993.

Le livre n'est pas refermé, puisque le Moulin des Arbillons a la chance aujourd'hui de croiser la route de Thierry Degorce et sa soeur Nathalie Voisin, dirigeants du Groupe ISERBA qui reprennent la suite de l'histoire.

Leur projet pour l'année à venir est de redonner vie au Moulin qui conservera ses chambres d'hôtes. Ensuite la capacité d'accueil sera doublée pour des séminaires, des réunions, des formations, pour les collaborateurs du Groupe et pour les entreprises intéressées.

Un domaine viticole sera associé au Moulin et proposera des ateliers de dégustations.

Nous souhaitons la bienvenue au Groupe ISERBA et à ce beau projet qui va animer notre commune.

Un point sur les nuisances sonores

Un petit rappel des horaires autorisés pour travaux de jardinage ou de bricolage, pour que tout se passe au mieux.

Il est interdit, de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à sa santé, par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Par arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage, les travaux de rénovation, de bricolage et/ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc, ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Agenda

Un vide-maisons brocante aura lieu le **29 juillet** dès 14h sur le marché de producteurs, avec les Amis du Marché et les **30 et 31 juillet** chez l'habitant, programme détaillé à venir.

Tous les habitants peuvent se faire connaître : corcelle49@orange.fr ou auprès de la mairie (participation gratuite)

Dates des prochaines élections départementales et régionales : **les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h.**



Balades nocturnes

Chaque semaine du 24 juin au 24 août, l'Office de Tourisme Verts Vallons de Sud Bourgogne propose en partenariat avec les 16 communes de la Communauté de Communes, un programme de balades nocturnes afin de découvrir la région. Il s'agit d'une balade à allure tranquille, de 6 à 8 km. Celle de Bourgvilain aura lieu **le mardi 13 juillet**, avec un départ à 20h, place du village.

Beau printemps et bel été à toutes et à tous !

Horaires de la Mairie

lundi : 9h30-12h30 puis 13h30-17h

jeudi : 9h30-12h30 puis 13h30-17h